



Conseil municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET : Vœu relatif à la réforme des retraites

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49
Nombre de Conseillers en exercice	49
Présents	30
Absents représentés	11
Absents excusés	4
Absents non excusés	4

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE TREIZE AVRIL à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 7 avril 2023, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. OURABAH BERTOUT, Mme OUDART, M. GASSAMA, Mme CHOUAF, MM. PRIEUR, SPIRO, Mme KIROUANE (jusqu'au vote du point 21), M. QUINET, Mme MISSLIN, adjoints au Maire.

Mme DORRA (jusqu'au vote du point 3), M. FAVIER, Mmes LANLANDE, BLONDET, M. MRAIDI, Mme BOUFALA (jusqu'au vote du vœu 2), M. MALHEIRO, Mme PETER, M. MASTOURI, Mmes MEDEVILLE, RAER, OUABBAS, LE FRANC (à partir du vote du vœu 1), MM. BOUILLAUD (à partir du vote du vœu 1), FOURDRIGNIER (à partir du vote du vœu 2 et jusqu'au vote du point 16), HARDOUIN, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme KIROUANE, adjointe au Maire, représentée Mme OUDART (à partir du point du vote du point 22)
M. PECQUEUX, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND,
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. FAVIER.
Mme GILIS, conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
M. SEBKHI, conseiller municipal, représenté par Mme MISSLIN,
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. BADI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,
M. KHALED, conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA,
Mme PIERON, conseillère municipale, représentée par M. SPIRO,
Mme MACALOU, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI,
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par M. OURABAH BERTOUT (à partir du vote du point 1).
Mme DORRA, conseillère municipale, représentée par M. BUCH (à partir du vote du point 4)
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (à partir du vote du point 17),

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, conseiller municipal,
M. DANSOKO, conseiller municipal,
M. BAMBA, conseiller municipal,
Mme KAAOUT, conseillère municipale,

ABSENTS NON EXCUSES

Mme LEFRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du compte-rendu des débats du conseil du 16 février 2023),
M. BOUILLAUD, conseiller municipal (jusqu'au vote du compte-rendu des débats du conseil du 16 février 2023),
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal (jusqu'au vote du vœu 1).
M. AUBRY, conseiller municipal.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.
(par 40 voix pour et 1 abstention : Mme OUABBAS)

VŒU

Vœu relatif à la réforme des retraites

Présenté par Karim Mastouri (EELV)
au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry »

ADOPTE le vœu suivant :

par 39 voix pour et 5 voix contre

Emmanuel Macron par la voix de sa Première Ministre et de son Ministre du Travail, veut imposer à l'ensemble des travailleurs deux années supplémentaires de travail par un repoussement de l'âge légal de départ en retraite de 62 à 64 ans. Cette réforme n'a qu'un but, faire payer aux travailleurs et travailleuses, les cadeaux octroyés aux plus riches. Cette loi, rejetée par 70% des citoyens et 90% des actifs, par l'ensemble des syndicats unis du monde du travail et par l'Assemblée Nationale a été adoptée par l'activation du 49.3.

Le climat social ne peut s'apaiser et la colère s'est accentuée devant tant de mépris et de déni de démocratie avec l'utilisation d'un énième 49.3

Emmanuel Macron n'a toujours pas entendu les urnes parler. Il est président aujourd'hui grâce aux voix de toute une partie du pays ayant refusé l'extrême droite au pouvoir. Lui-même nous annonçait, le soir de sa réélection, avoir entendu et compris le message des urnes. Pourtant, aujourd'hui, il n'en est rien. Il a décidé un passage en force anti-démocratique et autoritaire de cette réforme, en atteste notamment la politique du maintien de l'ordre dans les diverses manifestations légitimes au travers du pays.

Personne ne fait la grève par plaisir, ni ne manifeste, craignant les LBD, grenades de désencerclement et les lacrymogènes. Pour sortir de cette véritable crise politique, démocratique et sociale, nous demandons à Emmanuel Macron de retirer la réforme des retraites et de s'en remettre au peuple, seul souverain.

C'est pourquoi le Conseil Municipal d'Ivry sur Seine :

- demande le retrait de cette réforme des retraites ;
- demande l'organisation d'urgence d'un référendum d'initiative partagée concernant la réforme des retraites ;
- propose de soutenir le mouvement des travailleurs et travailleuses de la ville d'Ivry-sur-Seine en participant à la caisse de grève à hauteur de 1 000 €.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE .

LE 19^e AVR. 2023

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20230419-DEL20230413_V2-DE
Date de télétransmission : 19/04/2023
Date de réception préfecture : 19/04/2023